



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 256 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de faire la lumière sur l'ampleur du nombre de lésions professionnelles au Québec et sur les conséquences qu'elles entraînent;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) et les employeurs laissent entendre que le nombre de lésions professionnelles diminue d'année en année;

CONSIDÉRANT QUE le nombre réel des lésions professionnelles survenues au Québec est systématiquement sous-estimé par l'utilisation d'une « comptabilité créative » et le recours de plus en plus fréquent de l'assignation temporaire à un travail;

CONSIDÉRANT QUE cette information fragmentaire ne permet pas de juger convenablement des résultats atteints par la CSST;

CONSIDÉRANT également que de nombreux travailleurs se disent victimes du traitement qu'ils subissent de la part de la CSST;

CONSIDÉRANT QUE la complexité des démarches administratives et la multiplication des litiges contribuent à une dégradation de l'état de santé des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU'il est documenté que le processus auquel la CSST soumet les travailleurs accidentés génère fréquemment des lésions psychologiques;


CONSIDÉRANT QU'il semble y avoir, à la lecture des décisions de la Commission des lésions professionnelles, un taux de suicide important chez les victimes de lésions professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des dossiers de lésions professionnelles par la CSST et les employeurs a un impact négatif sur la vie des travailleurs, sur leur famille et également sur la société, ce qui va à l'encontre de l'ordre public;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de convoquer une commission parlementaire chargée d'examiner l'administration et le fonctionnement de la CSST.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Guy Leclair, député de Beauharnois

20 septembre '11
Date de signature de l'extrait